



L'approvisionnement en eau dans la commune de Réo



Romaine Konseiga

Ce travail a été réalisé dans le cadre des activités du Laboratoire Citoyennetés sous la responsabilité de Jean-Pierre Jacob et Peter Hochet.

Référence bibliographique pour citation

Romaine Konseiga, 2008, « L'approvisionnement en eau dans la commune de Réo », Étude Recit n°24, Ouagadougou, Laboratoire Citoyennetés, 30 p.

Résumé

L'étude présente une analyse des modes d'accès et des formes de gestion des points d'eau modernes et traditionnels. Le contexte réolais est marqué par deux types d'offre en matière d'accès à l'eau. D'une part, l'offre formelle constituée par l'eau du réseau Onea, les puits à grand diamètre et les pompes à motricité humaine et, d'autre part, l'offre informelle composée des puits traditionnels ou domestiques, de l'eau de surface et des eaux pluviales. Toutes ces sources d'eau sont complémentaires et soumises à une utilisation sélective. Pour la consommation alimentaire, les motivations qui guident le choix de la majorité des usagers sont les propriétés organoleptiques, c'est-à-dire le goût et l'apparence de l'eau. La consommation de l'eau des puits traditionnels est encore forte dans la commune, surtout en milieu rural. Les populations reconnaissent la potabilité de l'eau des pompes, mais elles préfèrent consommer celle des puits qui reste une habitude alimentaire. Cette consommation est également déterminée par la distance parfois élevée des points d'eau modernes aux concessions et les pannes régulières de ces ouvrages, notamment les pompes.

Abstract

This study provides an analysis of access to and management of traditional and modern water points. The context in Réo is characterised by two water service delivery channels. On one hand, there is a formal supply of piped water through a network installed and managed by ONEA and water from manually or motor operated wells. On the other hand, there is an informal supply from traditional or domestic wells, surface water and rain water. All these sources are complementary and subject to discretionary use. For drinking purposes the choices are guided by criteria of taste and appearance. Water consumption from traditional wells is still high in rural environments. People recognise the drinkability of pumped water but prefer drinking water from their wells, which remains the custom. This choice is also determined by the distance to modern wells and the frequent breakdowns of the wells, particularly the pumps.

Table des matières

Sigles et abréviations	- 5 -
INTRODUCTION	- 7 -
Déroulement de l'enquête	- 7 -
Généralités sur la commune de Réo	- 8 -
LES ACTEURS DE L'EAU POTABLE DANS LA COMMUNE DE RÉO	- 8 -
Les intervenants financiers	- 9 -
L'État à travers la DRAH-RH	- 9 -
L'Onema.....	- 9 -
La mairie de Réo	- 9 -
Les ONG, projets et associations	- 10 -
Les initiatives privées ou individuelles.....	- 11 -
Les acteurs de la sensibilisation	- 11 -
Les acteurs de la distribution	- 12 -
L'Onema.....	- 12 -
Les fontainiers	- 12 -
Les livreurs d'eau	- 13 -
Les ménages	- 13 -
Les comités de gestion des points d'eau.....	- 13 -
Une inégalité d'accès à l'eau du réseau	- 14 -
LA FOURNITURE D'EAU POTABLE DANS LA COMMUNE DE RÉO	- 15 -
La couverture en eau potable de la commune.....	- 15 -
Le réseau d'eau formel	- 16 -
L'eau du réseau Onema.....	- 16 -
Les pompes à motricité humaine	- 16 -
Les puits à grand diamètre.....	- 17 -
Les sources d'eau alternatives	- 17 -
Les puits traditionnels	- 17 -
L'eau de surface	- 17 -
Les eaux pluviales	- 18 -
INTERFACE OFFRE/DEMANDE.....	- 18 -
La situation de la demande	- 18 -
Les usages et leurs justifications	- 19 -
Les critères de qualité de l'eau	- 19 -
La qualité chimique	- 19 -
Le goût de l'eau	- 20 -
Les sources d'eau et usages	- 21 -
La gestion des points d'eau potable	- 22 -
L'eau, entre bien public et bien commun.....	- 22 -
La gestion collective des pompes d'eau.....	- 22 -
Le paiement de l'eau.....	- 25 -
CONCLUSION.....	- 26 -

BIBLIOGRAPHIE	- 26 -
Ouvrages et articles	- 26 -
Rapports.....	- 27 -
Textes réglementaires.....	- 27 -

Sigles et abréviations

ADP	Assemblée des députés du peuple
AEP	Approvisionnement/adduction en eau potable
AEPS	Adduction en eau potable simplifiée
AMB	Action micro-barrage
AN	Assemblée nationale
AUE	Association des usagers de l'eau
Bid	Banque islamique de développement
CGPE	Comités de gestion des points d'eau
Crepa	Centre régional pour l'eau potable et l'assainissement
CSP	Conseil du salut du peuple
CVD	Conseil villageois de développement
CVGT	Commission villageoise de gestion des terroirs
Diepa	Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement
DRAH-RH	Direction régionale de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques
Dred	Direction régionale de l'économie et du développement
Gire	Gestion intégrée des ressources en eau
IEC	Information, éducation et communication
INOH	Inventaire national des ouvrages hydrauliques
INSD	Institut national de statistique et de développement
MAH-RH	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources halieutiques
MEE	Ministère de l'Environnement et de l'Eau
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
Onea	Office national de l'eau et de l'assainissement
ONG	Organisation non gouvernementale
Pagire	Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau
Pas	Plan d'ajustement structurel
Pdelsab	Projet de développement local du Sanguié et du Boulkiemdé
PEA	Poste d'eau autonome
PEM	Point d'eau moderne
PMH	Pompe à motricité humaine
PM	Puits moderne
PN-AEPA	Programme national- approvisionnement en eau potable et assainissement

PNGT	Programme national de gestion des terroirs
Pnud	Programme des Nations unies pour le développement
PRS	Programme régional solaire

INTRODUCTION

L'accès à l'eau potable constitue un défi majeur pour les pays subsahariens. Au Burkina Faso, le taux d'accès à l'eau potable est estimé à 61 % (DGRE, 2005). En vue d'atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) qui consistent à réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau, le pays a adopté un Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (PN-AEPA). La situation d'accès s'est améliorée comparativement aux années quatre-vingt-dix (53%, DGRE, 2005). Cependant, la couverture en eau potable reste encore faible et la consommation provenant des puits traditionnels importante.

La présente étude a pour objectif principal l'état des lieux des services d'eau dans la commune de Réo, c'est-à-dire le niveau d'offre en eau potable, les difficultés liées à l'approvisionnement dans la commune et les perceptions des acteurs. Pour aboutir aux résultats, une approche qualitative a été mise en œuvre.

Le travail se structure en trois grandes parties. La première partie décrit et analyse les services d'eau potable proposés aux populations de la commune. La deuxième aborde la fourniture de l'eau. La troisième partie traite des usages et de la consommation de l'eau, des représentations des usagers quant à l'eau comme bien commun et des modes de gestion des ouvrages.

Déroulement de l'enquête

Les enquêtes se sont déroulées du 5 mai au 6 juillet et du 22 novembre au 7 décembre 2007 dans la commune de Réo. L'enquête empirique a été basée sur des entretiens semi-directifs et l'observation participante. Ces entretiens ont été conduits individuellement ou collectivement auprès des différents acteurs de la filière, c'est-à-dire les usagers, les autorités communales, administratives et coutumières, les associations, les projets, les représentants des services techniques décentralisés.

L'enquête a été menée dans les neuf secteurs de la ville et sept villages. Il s'agit des villages de Goundi, Kilsio, Sandié, Zoula, Séboun, Bonyolo et Perkouan. Le choix des villages a été fait en fonction des critères suivants :

- la taille de la population ;
- l'absence d'un point d'eau moderne ;
- la présence de points d'eau modernes fonctionnels ou non fonctionnels ;
- la présence de retenue d'eau de surface.

Les entretiens se sont déroulés en français ou en mooré. Le corpus de données a été enregistré de manière à être ensuite transcrit et analysé.

Nous avons procédé à de nombreuses observations durant notre séjour sur le site de l'enquête. À travers les causeries et discussions informelles, nous avons pu élargir les sources d'information et recouper celles reçues de différentes sources. Les données produites à partir des observations ont été dépouillées et traitées en complément de celles recueillies au moment des entretiens.

En général, les enquêtes de terrain se sont bien déroulées, excepté quelques difficultés liées à l'absence d'archives et l'indisponibilité de l'information. En effet, aucun rapport d'activités des projets qui sont intervenus dans la province en matière d'approvisionnement en eau potable n'est disponible. Seul le rapport de l'Inventaire national des ouvrages hydrauliques (INOH) de 2005 est accessible et a été utilisé comme document de base.

Les usagers n'ont pas de souvenir précis sur l'histoire des points d'eau modernes. Ce qui ne nous a pas permis de faire un historique très fin dans ce domaine.

Généralités sur la commune de Réo

La commune de Réo est l'une des quatre communes de la province du Sanguié. La province forme, avec les provinces du Boulkiemdé, de la Sissili et du Ziro, la région du Centre-Ouest. Réo compte neuf secteurs, dont trois sont lotis (les secteurs 1, 2 et 3) et 12 villages. Selon nos calculs à partir du recensement administratif de 2004, la commune a une population d'au moins 57 939 habitants, avec environ 57% de personnes vivant en milieu rural. La principale activité est l'agriculture, qui occupe plus de 90% de la population.

Sur le plan climatique, la commune est dans le secteur soudano-sahélien, avec des hauteurs d'eau variant annuellement de 500 à 1000 mm. Les sols sont en majorité ferrugineux et ferrallitiques.

En ce qui concerne l'hydrographie, la commune dispose d'un important potentiel hydrique. Elle est située dans le bassin du Mouhoun dont l'affluent principal, le *Vruoa-sa*, alimente la province du Sanguié du nord au sud. Elle dispose également de rivières et de marigots temporaires, de quatre retenues d'eau de surface importantes qui sont les barrages de Réo (au secteur sept) et de Séboun, les mares des secteurs 2 et 8. Certaines retenues sont ensablées et nécessitent un curage.

LES ACTEURS DE L'EAU POTABLE DANS LA COMMUNE DE RÉO

L'approvisionnement en eau potable est un domaine mettant en jeu différents acteurs: des intervenants financiers, des sensibilisateurs et des distributeurs. La loi d'orientation de l'eau adoptée en 2000 stipule que tout intervenant dans le secteur doit faire une déclaration à la structure technique (DRAH-RH) pour une meilleure organisation des interventions. C'est dans ce cadre que le MAH-RH a décidé d'adopter le décret sur la déclaration des Iota (Infrastructures, ouvrages, travaux ou activités). Il vise à permettre, à terme, aux services techniques de suivre et de s'assurer que l'exécution et les analyses physico-chimiques soient faites dans les conditions requises.

« Il y a des intervenants qui exécutent des ouvrages hydrauliques sans informer les services techniques. Cela n'est pas normal et pourrait causer des problèmes parce qu'on ne sait pas dans quelles conditions ces ouvrages ont été réalisés. On n'est pas sûr que les analyses physico-chimiques aient été faites et que l'eau soit potable pour la mettre à la disposition des populations. C'est tout cela qui fait que nous allons instaurer la déclaration des Iota, c'est-à-dire que tout intervenant dans le domaine de la réalisation d'ouvrages hydrauliques doit se déclarer et avoir l'autorisation de la DRAH-RH pour éviter d'éventuels problèmes. La DRAH-RH pourra s'assurer que les ouvrages ou les infrastructures sont réalisés dans les normes » (Un agent de la DRAH-RH du Centre-Ouest, 4/07/07).

Cependant, certains intervenants financiers continuent d'agir de manière isolée. Entre les services techniques et la commune, il n'y a pas toujours de collaboration. Il est arrivé que la DRAH-RH réalise des pompes sans aviser les autorités communales et vice versa. Certaines interventions privées (associations, jumelage, individus) ont implanté des pompes dans la commune sans que les autorités communales, ni administratives ne soient avisées. Des pompes ont été réalisées sans que les services techniques de la direction régionale de l'agriculture et des ressources halieutiques n'aient été informés. Certaines initiatives privées font valoir leur connaissance des populations et de leurs besoins comme une compétence suffisante pour intervenir sans passer par les autorités.

Les intervenants financiers

Ce sont les acteurs qui disposent ou qui mobilisent les ressources financières pour la réalisation des points d'eau potable.

L'État à travers la DRAH-RH

L'État, à travers la Direction régionale de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques du Centre-Ouest (DRAH-RH/CO) intervient dans la réalisation d'ouvrages hydrauliques et la mise en œuvre du programme PN-AEPA au Centre-Ouest. Elle a deux équipes chargées de la réalisation des points d'eau :

- une équipe d'animation, qui est chargée de l'information, de la sensibilisation et de l'étude diagnostique pour la vérification du critère d'implantation des forages (un forage pour 300 habitants) ;
- une équipe technique qui, après le passage de l'équipe d'animation, procède à une étude géophysique pour la détermination des sites préférentiels de fonçage. Les analyses bactériologiques et physico-chimiques de la potabilité de l'eau sont réalisées après le fonçage du forage.

La DRAH-RH est censée informer et sensibiliser les communautés sur le système de réforme de gestion des ouvrages hydrauliques. L'objectif de la réforme est d'améliorer le fonctionnement des équipements hydrauliques d'approvisionnement en eau potable, en assurant le transfert de la maîtrise d'ouvrage publique de ces infrastructures aux communes. La direction est également impliquée dans la deuxième phase du Programme régional solaire (PRS), qui est en cours d'exécution et qui prévoit la réalisation de systèmes d'adduction d'eau potable simplifiés (AEPS) à pompage photovoltaïque. Dans le cadre de ce programme, deux villages de la commune sont concernés : Perkouan et Bonyolo. Le village de Bonyolo a déjà bénéficié d'une installation qui n'est pas encore fonctionnelle.

L'Onea

L'Onea intervient dans la zone semi-urbaine de Réo, notamment dans les secteurs lotis 1, 2 et 3 à travers les branchements particuliers, administratifs et les bornes-fontaines. Dans les secteurs non lotis, les branchements se font par extension avec l'accord de la mairie. Les extensions, même à une petite distance du conduit d'eau, demandent une longue procédure auprès de la mairie. Ce qui limite l'offre de l'Onea dans ces quartiers. Le manque de schéma directeur d'aménagement de la commune constitue également un obstacle aux branchements par extension.

« Sans un plan pour la voirie, les extensions dans les secteurs non lotis manquent de sécurité et de pérennité. Certaines extensions sont susceptibles de disparaître lors de l'installation de la voirie. C'est pour cette raison que nous n'encourageons pas les extensions » (Maire de Réo, 10/07/07).

La mairie de Réo

Les communes devront exercer à terme les compétences qui leur sont transférées par la loi N° 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales au Burkina Faso. Ça n'est pas encore le cas. En ce qui concerne le secteur de l'eau, les communes reçoivent les compétences recommandées dans l'article 103, mais le dispositif juridique et technique n'est pas encore mis en place. La commune de Réo, comme toutes les autres nouvelles communes, est en phase d'organisation et de structuration. Le maire affirmait lors d'une interview que la commune ne dispose pas encore de budget communal alloué à ce secteur :

« La commune manque de ressources matérielles et financières. La commune a hérité de deux délégations spéciales, donc elle est en pleine restructuration. Il y a une commission d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement qui ne fonctionne pas par manque de moyens financiers » (Maire de Réo, 10/07/07).

Toutefois, la mairie a pu réaliser trois bornes-fontaines avec l'aide du Projet de développement local du Sanguié et du Boulkiemdé (Pdelsab) aux secteurs 1, 2 et 3 et quelques pompes à motricité humaine dans certains secteurs non lotis avec l'aide de partenaires étrangers.

Les ONG, projets et associations

Cinq ONG et associations appuient la DRAH-RH/CO. Elles réalisent, réhabilitent et réparent des ouvrages hydrauliques. Ce sont l'Institut syndical pour la coopération au développement (Iscos), la Communà Impegno Servizio Volontaria (CISV), la phase II du Programme national de gestion des terroirs (PNGT-II), les associations Laafi Zinga et oasis Jean-Baptiste.

L'Iscos et CISV sont deux ONG italiennes associées, intervenant dans l'autogestion de l'eau potable et de l'assainissement en milieu rural dans les provinces du Boulkiemdé et du Sanguié. Elles travaillent en collaboration avec l'association Le Paysannat, basée à Yako. Les trois organismes ont mis en place un programme intitulé « Autogestion de l'eau potable et assainissement en milieu rural dans 4 provinces du Burkina Faso ».

Les objectifs poursuivis par ces structures entrent dans ceux de la réforme du système de gestion des ouvrages hydrauliques du MAH-RH qui sont :

- la réhabilitation et la réparation de forages ;
- la réalisation de six nouveaux Points d'eau modernes (PEM) ;
- la réalisation de quatre mini-réseaux d'adduction en eau potable simplifiés ;
- la mise en place des Comités de gestion des points d'eau (CGPE) ;
- la constitution des Associations des usagers de l'eau (AUE) ;
- la formation et l'équipement des artisans réparateurs dans chaque commune ;
- la mise en place d'un magasin de stocks de pièces de rechange ;
- les actions d'information, éducation et communication dans les villages en faveur des changements de comportement en matière d'hygiène, d'assainissement et de conservation de l'eau dans les ménages ;
- la sensibilisation dans les écoles dans le dessein de réduire sensiblement les infections liées à l'eau.

Dans la commune de Réo, l'association prévoit la réhabilitation de cinq pompes et la réparation de sept pompes dans les villages de Perkouan, de Vour, de Guido, de Sémanpoun, de Zoula et dans les secteurs 1, 5 et 6 de la ville de Réo.

Le PNGT II intervient dans six villages de la commune de Réo : Vour, Guido, Sandié, Zoula, Goundi et Perkouan à travers la réhabilitation et la réalisation d'ouvrages hydrauliques. Il a un programme d'hydraulique villageoise dont l'échelle d'intervention est le quartier. L'intervention dans les villages se fait avec la collaboration des Commissions Villageoises de Gestion des Terroirs (CVGT) qui sont remplacées actuellement par les Conseils Villageois de développement (CVD) mis en place dans le cadre de la décentralisation. Chaque CVGT présente son plan d'action d'investissement annuel en manifestant le besoin d'un point d'eau potable. Le rôle du programme est d'aider la CVGT à mobiliser les ressources financières, à choisir l'entreprise qui exécutera les travaux et à superviser les travaux. A la fin de la réalisation de l'ouvrage, le programme est chargé de former les membres du comité de gestion du point d'eau mis en place par les bénéficiaires pour assurer l'entretien et la maintenance de l'ouvrage. Plusieurs quartiers ont accès à l'eau potable grâce aux pompes à motricité humaine fournies par l'appui technique du PNGT-II.

Laafi Zinga est un centre d'accueil et de réinsertion pour les orphelins et les enfants de parents indigents. Il appartient à la communauté des frères de la Sainte Famille basée à Koudougou et à

Goundy. La communauté a réalisé des pompes pour les populations de Goundi, de Zoula et une autre dans un établissement scolaire en construction à Réo.

L'oasis Jean-Baptiste est un centre créé par un Italien qui intervient dans les domaines sociaux comme le parrainage des enfants, la santé, la distribution de vivres et l'approvisionnement en eau potable. Le centre réalise, répare et réhabilite des points d'eau à la demande des populations. L'association a réalisé des pompes au secteur 5 de Réo et dans le village de Zoula.

Il y a eu plusieurs autres intervenants dans l'approvisionnement en eau potable de la commune de Réo. Nous pouvons citer, entre autres, le Projet de développement local du Sanguié et du Boulkiemdé (Pdelsab), l'Action microbarrages (AMB). Nous avons présenté ici ceux qui sont toujours en activité. Pour la plupart, leurs interventions vont au-delà de la mobilisation des ressources financières. Ayant la responsabilité d'offrir de l'eau potable selon les critères de potabilité de l'OMS, ils ont le devoir de suivre les travaux des entreprises d'exécution et de contrôler la qualité de l'eau avant l'installation du matériel d'exhaure. Certains intervenants, comme l'Onca, ont un rôle polyvalent

Les initiatives privées ou individuelles

Les initiatives privées ou individuelles viennent de personnes de bonne volonté finançant, sur leurs fonds ou ceux d'une aide extérieure, la réalisation d'une pompe. Implantées devant les concessions des bénéficiaires, ces pompes sont privées mais à usage collectif. Par solidarité, ces familles laissent les voisins et les autres membres de la communauté utiliser la pompe.

« La pompe a été réalisée en 2005 à l'aide du projet Pdelsab. C'est ma fille qui a fait la requête de la pompe pour nous. Elle a versé 300 000 francs CFA à cette époque. C'est un cadeau qu'elle m'a offert parce que je suis âgé, avec une santé fragile. Elle m'a dit que l'eau potable améliorerait ma santé. C'est vrai, je suis content, et le quartier qui vient puiser l'eau également. On ne vend pas l'eau; chacun vient enlever et donne 100 F CFA par mois pour l'entretien ou la réparation de la pompe en cas de panne. C'est une joie pour tout le monde parce qu'il n'y avait pas d'eau potable à côté de nous. On consommait l'eau des puits. Depuis que la pompe est là, toute ma famille boit cette eau » (Propriétaire d'une pompe privée, Secteur 9/Réo, 31/05/07).

Les acteurs de la sensibilisation

Ils interviennent dans la sensibilisation des populations afin de les inciter à consommer l'eau potable. Les formations sanitaires et les écoles sont des créneaux de sensibilisation à la consommation de l'eau potable et à l'adoption d'habitudes hygiéniques afin d'éviter les maladies d'origine hydrique. « Si l'eau c'est la vie, elle peut aussi être la maladie ou la mort », dit les agents de santé. La consommation d'eau insalubre est un problème de santé publique parce qu'elle est susceptible de provoquer de graves maladies ou des épidémies.

« En 2000, il y a eu une épidémie de diarrhée rouge à Goundi et à Zoula, qui a été provoquée par la consommation de l'eau de puits contaminée par le péril fécal. Depuis lors, nous avons multiplié les sensibilisations en passant par les tradipraticiens et les agents de santé communautaires pour qu'ils diffusent les messages aux populations » (Un agent de santé, 02/07/07).

Lors des sensibilisations, certains ménages ont acquis des habitudes qu'ils perpétuent à travers l'utilisation de tamis ou de foulard fin pour filtrer l'eau de puits, avant la consommation. Les services de santé organisent des activités de sensibilisation auprès des populations sur l'hygiène corporelle, les maladies diarrhéiques, l'utilisation des latrines et la consommation de l'eau potable. Pour inciter les communautés à consommer l'eau potable, les pompes à motricité humaine implantées dans certaines formations sanitaires et écoles sont d'accès libre et gratuit.

Les écoles, en inculquant aux élèves des notions d'hygiène à travers les programmes d'enseignement sur l'hygiène et l'assainissement, jouent un rôle important dans la consommation de l'eau potable. Elles font plus de la sensibilisation que de la distribution d'eau à proprement parler.

Les acteurs de la distribution

Les acteurs impliqués sont l'Onea, les ménages, les fontainiers, les livreurs et les comités de gestion des points d'eau.

L'Onea

L'Onea est le principal distributeur d'eau potable dans la ville de Réo. Il faut noter que la demande des usagers pour les branchements s'est accrue depuis la baisse des prix de branchement passant de 165 000 F CFA à 50 000 F CFA en 2006. L'Onea recevait en moyenne 10 demandes de branchements par an, mais avec l'instauration du prix social ou promotionnel, 75 branchements ont été effectués entre 2006 et 2007. Jusqu'à présent, l'Onea arrive à satisfaire toutes les demandes dans les secteurs lotis.

Selon l'agent de l'Onea, le tarif des ménages est institué de sorte à éviter le gaspillage. La tarification de l'Onea est présentée dans le tableau n°1.

Tableau n°1: La tarification de l'Onea

Le volume d'eau	Le prix du m ³
Tranche de 0 à 6 m ³	188 francs CFA
Tranche de 6 à 30 m ³	393 francs CFA
Tranche de plus de 30 m ³	1 040 francs CFA

Source : Données collectées lors de l'enquête de terrain 2007

« Le système de calcul est fait pour que les usagers ne gaspillent pas l'eau. C'est de l'eau traitée destinée à la consommation humaine et non à des travaux de construction. Quand la consommation dépasse six m³, cela signifie que l'eau est utilisée à d'autres fins. Mais il faut savoir que la hausse des factures est due aux taxes d'assainissement » (Un agent de l'Onea à Réo, 07/06/07).

La tarification instaure un modèle de régulation entre les petits et les gros consommateurs. Elle privilégie les familles nucléaires au détriment des ménages élargis ou des gros consommateurs.

Les fontainiers

L'Onea fournit l'eau aux non-abonnés à travers 10 bornes-fontaines réparties dans les secteurs 1, 2 et 3. La gestion des bornes-fontaines est privée et assurée par des fontainiers qui signent un contrat d'affermage avec l'Onea, en versant une caution qui est passée de 5 000 F CFA au début en 1988 à 15 000 F CFA actuellement. Les termes du contrat exigent que le fontainier assure le paiement des factures d'eau dans les délais, qu'il respecte les heures d'ouverture et de fermeture (de 6h à 18h), qu'il habite à proximité de la fontaine. Dans le cas contraire, le contrat peut être résilié. Il faut noter que les fontainiers placent parfois leurs enfants ou leur frère comme gérant à la fontaine et ne font que la supervision. L'entretien et la réparation du matériel incombent au fontainier. Après le paiement de la facture, ce qui lui reste de la recette lui revient. La gestion de la borne-fontaine constitue une activité lucrative.

« Ce sont généralement les femmes et les enfants qui viennent s'approvisionner à la borne-fontaine. Les heures d'affluence sont le matin entre 6h et 7h, et le soir vers 16h-17h. Le service de l'eau se fait selon l'ordre d'arrivée des usagers. La gestion de la fontaine n'est pas facile. En période de pénurie, il y a

parfois des disputes parce que certaines personnes ne veulent pas respecter le rang. Mais la gestion de la fontaine constitue une source de revenus pour moi qui n'avais pas d'activité. Quand mon frère a obtenu la gestion de la fontaine, il m'a responsabilisé et tous les soirs nous faisons les comptes ensemble. Après le paiement des factures d'eau, nous partageons le bénéfice. C'est avec cet argent que je m'occupe de ma femme et de mes enfants » (Gérant d'une borne-fontaine au secteur 2, 21/5/07).

Le prix de vente de l'eau à la borne-fontaine est de 188 F CFA/m³. Il varie en fonction des récipients et est établi par l'Onca: 5 F CFA le seau de 20 litres, 10 F CFA le bidon de 40 litres et 60 F CFA le fût ou la barrique de 220 litres.

Tous les ménages non abonnés s'approvisionnent en eau au niveau des bornes-fontaines et des pompes avec des bidons, des récipients ou des barriques à deux roues ou pousse-pousse. Ce qui occasionne parfois des longues files d'attente, surtout en période de pénurie.

Les livreurs d'eau

Les livreurs d'eau ne sont pas nombreux à Réo. Le plus souvent c'est le gérant de la borne-fontaine qui livre en même temps l'eau. La livraison se fait à l'aide d'une barrique montée sur deux roues appelée couramment pousse-pousse. Le prix de la livraison varie entre 100 et 150 F CFA en fonction de la distance. Ce sont les restaurateurs, les vendeurs d'eau fraîche et quelques fonctionnaires qui se font livrer l'eau.

« Nous sommes deux ou trois à livrer l'eau. La plupart des ménages non abonnés se ravitaillent dans les 10 bornes-fontaines de la ville, par les femmes ou les enfants qui sont chargés de la corvée d'eau » (Gérant d'une borne-fontaine au secteur 2, 21/05/07)

Les ménages

Les ménages qui ont bénéficié des branchements particuliers accèdent à l'eau courante par le paiement des factures d'eau. Ce sont en général les ménages de fonctionnaires ou de commerçants. Il faut noter que l'eau est souvent partagée avec les collègues ou les voisins. Le robinet est utilisé par des ménages amis qui contribuent financièrement au paiement des factures ou qui paient *au prorata* du montant de la facture.

« Nous partageons notre robinet avec un collègue de mon mari. Sa famille est dans une cour où il n'y a pas de robinet et loin d'une fontaine, si bien que les enfants viennent puiser l'eau chez nous et, à la fin du mois, on paie les factures ensemble. Chaque famille apporte la moitié du montant de la facture » (Un usager à la Cité administrative de Réo, 17/06/07).

Les ménages utilisent l'eau du robinet pour tous les besoins domestiques. Le plus souvent, ils la puisent et la stockent dans des récipients. Les paysans, quant à eux, se ravitaillent au niveau des bornes-fontaines où le coût est à leur portée. La plupart des ménages abonnés se plaignent du prix élevé des factures d'eau.

« Les factures d'eau sont chères. Le système de calcul est mal adapté à nos réalités sociales. Quand on consomme plus de 6 unités, le prix double, alors que nous sommes de grandes familles en Afrique et c'est difficile de consommer moins de 6 unités. Ce système arrange les familles nucléaires et non les grandes familles, comme la nôtre. L'eau courante à domicile n'est pas pour les pauvres. Quand on paie la facture en retard, l'agent de l'Onca vient couper l'eau » (Un usager à la Cité de Réo, 17/06/07).

Les comités de gestion des points d'eau

Dans la commune de Réo, la gestion des pompes est communautaire et l'entité de référence est le Comité de gestion des points d'eau (CGPE). C'est un modèle de gestion collective, animé par un groupe d'individus élus ou désignés constituant le comité de gestion du point d'eau. Il a un bureau constitutif d'au moins sept membres bénévoles (un président, un secrétaire, un trésorier, un

réparateur, un conseiller et deux hygiénistes). Les rôles de trésorier et d'hygiéniste incombent généralement aux femmes. Les prérogatives du bureau sont d'instaurer un mode de paiement de l'eau afin d'avoir un fonds pour l'entretien et la maintenance des ouvrages et aussi la réparation en cas de panne. Les usagers ont l'obligation de payer la cotisation retenue, excepté les personnes indigentes.

Pourtant, dans la réalité, les comités sont souvent inopérants. Après leur mise en place, ils ne bénéficient pas de l'appui des services techniques de l'eau et fonctionnent avec beaucoup de difficultés.

Le fonctionnement des comités de gestion des pompes dans le département de Tillabéry (Niger), décrit par Jean-Pierre Olivier de Sardan et d'A. El Hadji Dagobi (2002), est un peu similaire à ce qui se passe dans la commune de Réo. Les comités de gestion ne garantissent aucune continuité du service de l'eau, ni de lisibilité financière. Ils n'arrivent pas à faire face aux pannes répétitives des ouvrages, entraînant la fermeture de certaines pompes. Les bureaux ne disposent pas de cahiers de comptes et les bilans financiers sont rares. Les usagers ne savent pas où vont leurs cotisations et beaucoup de bonnes volontés s'essouffent. Les usagers qui cotisaient deviennent peu enclins à le faire. À cela s'ajoute leur faible capacité de mobilisation financière, pouvoir de coercition et de prise de sanctions, si bien que les mauvais payeurs ne sont pas toujours punis.

Une inégalité d'accès à l'eau du réseau

L'accès à l'eau potable diffère selon que l'on vit dans un centre urbain ou au village (d'où les termes d'hydraulique urbaine matérialisée par l'eau du réseau et d'hydraulique villageoise, par les pompes et les puits modernes). Au centre-ville (secteurs 1, 2 et 3), on observe une différence entre les quartiers lotis et les non lotis. Les quartiers non lotis ou périphériques relèvent plutôt de l'hydraulique villageoise et se sentent marginalisés. La référence étant l'accès à l'eau du réseau Onea, à l'électricité, la voirie... qui sont des symboles de l'urbanité. Il y a inégalité d'accès à l'eau du réseau Onea. Cette inégalité est d'ordre spatial et financier. Les quartiers lotis sont mieux nantis en sources d'eau potable que les non lotis. Deux raisons peuvent expliquer cette distinction.

Le premier aspect est le lotissement, qui facilite les branchements qui se font dans une certaine pérennité et sécurité. Les secteurs lotis ont l'avantage d'avoir l'eau du réseau parce que la voirie est déjà prévue et les distances d'installation du réseau sont restreintes. Les quartiers lotis sont les quartiers centraux de la ville. La zone administrative est *de facto* privilégiée par rapport aux secteurs périphériques, non lotis, où les extensions du réseau sont très coûteuses et se réalisent sur fond d'insécurité.

La disponibilité financière est également un facteur déterminant pour l'accès au réseau Onea. Dans les quartiers lotis, on retrouve plus de demandeurs potentiels (fonctionnaires, commerçants, administration) de branchements au réseau. C'est une catégorie d'acteurs qui disposent de revenus et peuvent honorer les factures. Le niveau de consommation de l'eau du robinet privé dépend fortement du niveau de vie ou de revenu du ménage. Soulignons que parmi les 255 abonnés de Réo, deux seulement sont des paysans. Des entretiens, il ressort que toutes les catégories socioprofessionnelles n'ont pas accès aux branchements privés. Malgré la bonne volonté et le système de tarification prenant en compte la valeur sociale de l'eau, les ménages les plus pauvres ou à revenus faibles et irréguliers, tels que ceux des paysans, manquent d'argent pour demander des branchements. Ils ont des difficultés à s'acquitter des factures mensuelles. Les deux paysans qui ont l'eau courante bénéficient de l'aide de parents vivant à l'étranger.

« Au début, je buvais l'eau du puits que j'ai creusé chez moi. J'ai un frère prêtre qui est venu me rendre visite. Il a vu l'eau que nous buvions et m'a dit qu'elle n'est pas potable. Il m'a promis qu'à son retour il m'enverrait de l'argent pour que je fasse un branchement. C'est comme cela que j'ai eu de l'eau potable pour ma famille. Mais le paiement des factures d'eau étant mensuel alors que je n'ai pas de revenu

régulier, le robinet est utilisé uniquement pour la boisson et la cuisine. Pour les autres usages, nous puisons l'eau à la pompe où chaque usager paie 25 F CFA pour la consommation journalière » (Un abonné paysan, au secteur 2 de Réo, 06/06/07).

C'est pour faciliter l'accès des usagers ne pouvant pas bénéficier des branchements privés que l'Onca a réalisé des bornes-fontaines. Les bornes-fontaines sont un dispositif visant à rendre accessible l'eau du réseau à toutes les catégories d'usagers, selon le principe d'équité prôné par la politique nationale de l'eau au Burkina. Elles font partie des différentes sources d'eau potable qui sont décrites dans les paragraphes suivants.

LA FOURNITURE D'EAU POTABLE DANS LA COMMUNE DE RÉO

La couverture en eau potable de la commune

Dans la ville de Réo, l'Onca couvre 80% de la population urbaine en eau courante. La couverture est de 34% par les branchements privés et de 46% par les bornes-fontaines (DGRE, 2005). Ce sont les trois secteurs lotis seulement qui bénéficient de cette eau courante. Ces trois secteurs, qui ne comptent que 6 595 habitants, bénéficient en outre de 26 pompes. Par contre, les six autres secteurs non lotis totalisant 17 870 habitants n'ont que 18 pompes. Ces secteurs font recours aux sources d'eau alternatives, notamment les puits traditionnels, à cause de l'insuffisance des pompes. En considérant le ratio d'une pompe pour 300 habitants, on est à 993 habitants par pompe en zone non lotie.

En outre, dans les villages de la commune, il existe 77 forages pour une population d'environ 33 474 habitants (DGRE, 2005). En faisant la même corrélation, on obtient une pompe pour 434 habitants. La couverture reste donc encore faible.

« La région du Centre-Ouest est parmi les quatre dernières régions du Burkina Faso à avoir un faible taux de couverture en eau potable, qui est de 60,8%. Ce qui veut dire que beaucoup de gens n'ont pas accès à l'eau potable » (Un agent de la DRAH-RH, 5/06/07).

Considérant ces données, il ressort que la couverture en eau potable reste insuffisante dans la commune de Réo. Seul le centre-ville de Réo a une très bonne couverture (cf. tableau n°2).

Tableau n°2 : Le rapport entre population et nombre de points d'eau potable

Points d'eau potable Les localités	Population	Nombre de robinets privés	Nombre de bornes fontaines	Nombre de pompes	Ratio
Les secteurs lotis	6595	255	10	26	1/22
Les secteurs non lotis	17870			18	1/993
Les villages	33474			77	1/434
Total	57939	255	10	121	

Source : Enquête de terrain 2007

Par ailleurs, l'existence de l'eau potable ne signifie pas nécessairement que cette eau est consommée. La présence physique d'un point d'eau n'est pas un indicateur suffisant de l'amélioration de l'accès à l'eau potable fournie. Plusieurs paramètres peuvent entraver la bonne couverture. Il peut s'agir :

- de l'usure de l'ouvrage qui peut le mettre dans un état de délabrement ;
- de la vétusté du matériel d'exhaure ;
- de facteurs saisonniers ;
- des taux de panne élevés (25% selon la DGRE, 2005).

Ce sont des facteurs susceptibles d'inciter les populations à recourir à d'autres sources d'eau non potable.

La couverture en eau potable est théorique et omet certaines variables. Dans la commune, les ménages qui utilisent l'eau potable pour leurs multiples besoins, sont ceux qui ont des pompes et des bornes-fontaines à proximité de leurs concessions. Mais la proximité ne garantit pas toujours un accès facile. En effet, les ménages bénéficiant d'un accès à un point d'eau potable public (borne fontaine ou pompe) non loin de leur habitation sont confrontés aux problèmes d'approvisionnement, notamment pendant la saison sèche : longues files d'attente, débit parfois faible, pénuries, etc.

Le réseau d'eau formel

Il s'agit de l'eau du réseau Onea, des pompes à motricité humaine et des puits à grand diamètre.

L'eau du réseau Onea

La fourniture de l'eau du réseau Onea est faite via le robinet et les bornes-fontaines. L'eau courante au robinet concerne les ménages, les communautés religieuses, les services publics et administratifs et les établissements d'enseignement scolaire. Elle est disponible à Réo depuis 1988 et a été installée à l'occasion de la foire Koudougou-Réo 88. C'est la station de traitement de Réo qui dessert les abonnés. La ville est alimentée par deux forages de 11m³/h dont l'eau est traitée au chlore avant d'être distribuée. Le chlore est injecté dans la nappe souterraine pour neutraliser tous les germes. Le Ph de l'eau est également testé.

Depuis 2003, la station de Réo n'arrive plus à satisfaire la demande si bien qu'elle est devenue une station relais de la station de Koudougou qui fournit l'eau à toute la ville. L'eau brute de la station de Koudougou vient du fleuve Mouhoun, qui est la principale source d'eau, et le barrage de Sambisgo, à six km de Koudougou, en saison de pluies. Pour le traitement de cette eau, l'Onea ajoute des sulfates, pour faciliter la décantation.

Les pompes à motricité humaine

Les forages rencontrés dans la commune de Réo sont équipés de systèmes de pompage à motricité humaine, appelés tout simplement pompes. Les marques des pompes réalisées sont Vergnet, India, Volonta, Abi, Diafa et Kardia. Les pompes Vergnet sont les plus rencontrées, car, de l'avis des techniciens, elles sont plus résistantes. Pourtant, les usagers préfèrent la marque Kardia, qui est manuelle, facile à manier, moins fatigante que la Vergnet, qui est à pédale.

« Nous préférons les pompes manuelles parce que celles à pédale sont plus épuisantes. Lors de l'implantation, on ne demande pas notre avis, alors que c'est nous, les femmes, qui faisons la corvée d'eau tous les jours ! » (Usager de Zoula, 18/06/07).

Les pompes sont généralement réalisées dans les quartiers non lotis et les villages de la commune : on dénombre au moins une centaine de pompes dans toute la commune. Seul le secteur 6 ne dispose pas de pompe fonctionnelle. Le manque d'eau potable dans ce secteur est récurrent. La réalisation de la pompe de l'école n'a pas été conforme aux normes si bien qu'elle n'a pas été utilisée longtemps.

La seule pompe du secteur est une pompe qui suscite des polémiques. Nous y avons mené une étude de cas pour comprendre pourquoi la pompe n'est pas fonctionnelle. Cette étude de cas est présentée plus bas.

Les puits à grand diamètre

Les puits à grand diamètre ne sont pas fréquents dans la commune. Ils sont considérés par les techniciens de la DRAH-RH comme des puits modernes parce qu'ils sont busés et ont des margelles de protection. Ce sont des puits communautaires qui sont utilisés par les usagers quand il n'y a pas d'eau dans les puits domestiques. Ils sont profonds et, selon les femmes, le puisage est plus fatigant pour ce type de puits que pour les puits traditionnels.

Cependant, il faut noter que les puits à grand diamètre ne remplissent plus les nouveaux critères et normes de potabilité de l'eau de l'OMS. Par conséquent, ils ne figureront plus parmi les sources d'eau potable dans les prochaines années.

Les sources d'eau alternatives

L'offre informelle en matière d'eau constitue les sources d'eau alternatives, notamment les puits traditionnels, l'eau de surface et les eaux pluviales.

Les puits traditionnels

Les puits traditionnels (ou domestiques) sont nombreux dans les secteurs non lotis et les douze villages de la commune. Presque chaque concession dispose d'un puits. Dans les secteurs lotis de Réo ville, ce sont les secteurs 1 et 3 qui ont le plus grand nombre de puits domestiques. Les puits sont construits sans margelle et sans fermeture. L'eau de puits n'est pas traitée et aucune mesure d'hygiène n'est de rigueur. Elle est gratuite et facilement accessible à cause de sa proximité avec les concessions. Elle ne nécessite pas un long portage.

Cependant, la plupart de ces puits sont temporaires. Entre les mois de mars et juin, ils tarissent jusqu'aux premières pluies. Ce tarissement n'est pas total dans tous les puits, mais on observe une baisse considérable du débit. Quand les populations ne peuvent plus avoir d'eau à ces endroits, elles ont recours aux pompes, certaines à contrecœur, jusqu'à l'installation de la saison des pluies où elles reviennent de nouveau aux puits.

L'eau de surface

Les quatre principales retenues d'eau de surface à Réo, les marigots et les autres petites retenues naturelles dans certains villages constituent également des sources d'eau alternatives. Le recours aux eaux de surface est plus fréquent chez les populations rurales. Ces pratiques s'observent dans les villages où le fonçage des puits traditionnels est difficile, compte tenu de la nature du sol et/ou de la profondeur de la nappe souterraine. L'eau de surface est généralement utilisée pour les travaux domestiques ou pour la boisson lors des travaux des champs.

« Les populations rurales de Réo utilisent aussi l'eau de surface parce que la plupart des puits traditionnels sont temporaires. C'est notamment les populations des villages de Bonyolo, de Guido, de Séboun, de Ekoulkoala et de Zoula. Il n'y a pas suffisamment de pompes et la plupart de ce qu'il y a sont non fonctionnels » (Un agent administratif du département de Réo, 05/06/07).

Les eaux pluviales

La collecte des eaux pluviales est une pratique d'hivernage. Les eaux des premières pluies ne sont pas recueillies parce qu'elles sont sales (couleur rougeâtre). Les eaux des autres précipitations sont recueillies par certains ménages ayant des maisons avec toit de tôle ou en banco. Les eaux sont collectées dans les récipients et ensuite stockées dans les jarres pour les travaux ménagers. Ces eaux ne peuvent pas être conservées pendant longtemps parce qu'elles se décomposent rapidement (apparition de particules).

En somme, toutes ces sources d'eau sont complémentaires et soumises à une utilisation sélective. Certaines sources d'eau considérées jadis comme traditionnelles sont en phase de vulgarisation et d'amélioration technologique (Y. Yaro Y, 2006). Par exemple, la collecte des eaux de pluie est reconnue être une stratégie palliative au manque d'eau souterraine et à l'insuffisance des services d'approvisionnement en eau potable dans certaines régions. Des institutions comme le Centre régional pour l'eau potable et l'assainissement (Crepa) développent des techniques appropriées de collecte des eaux pluviales pour les usages domestiques ou agricoles. Ce sont, entre autres, la technique des citernes enterrées et les impluviums.

Le recours aux sources d'eau alternatives montre le décalage entre l'offre et la demande, la couverture et la consommation de l'eau potable.

INTERFACE OFFRE/DEMANDE

Pour aborder la question de l'interface entre offre et demande en eau, il convient de comprendre les logiques qui sous-tendent les pratiques des acteurs. Nous montrerons notamment quelles sont les perceptions des différents acteurs sur les usages, la consommation, le paiement et la gestion de l'eau.

La situation de la demande

Les besoins en eau potable dans les villages de la commune sont importants puisqu'il n'existe qu'un forage pour plus de 400 habitants. En tenant compte du ratio officiel (un forage pour 300 habitants), les prévisions estimaient un besoin de 177 points permanents pour la province du Sanguié en 2002 (Dred, 2003). La consommation d'eau potable est en moyenne de cinq à dix litres par jour et par habitant dans les petites villes du Burkina. Ce qui est très insuffisant, puisque l'OMS et l'Unicef suggèrent une quantité minimale de 20 litres (Pnud, 2006). La distance à parcourir pour rejoindre les points d'eau potable reste élevée pour les usagers de la commune, étant donné que le nouveau critère de planification prévoit une distance maximale de portage de 300 m (DGRE, 2005).

En outre, les besoins en eau potable sont en augmentation du fait de la croissance démographique alors que les ressources en eau ne sont pas inépuisables. De ce fait, elles constituent un bien précieux nécessitant une bonne gestion. Pour la pérennisation de la ressource, celle-ci doit être considérée comme un bien dont il faut assurer la reproduction par des systèmes de régulation efficace (Desjeux, 1983). Pourtant, l'on observe parfois un gaspillage assez important de l'eau des pompes, contrairement à l'eau du robinet où le paiement de la facture limite ce risque. Sur certaines aires de pompes par exemple, des enfants s'amuse avec l'eau sans que les adultes ne réagissent.

Le besoin en eau potable est manifeste dans les longues périodes de pénurie d'eau observées dans la ville de Réo. En effet, la distribution de l'eau du réseau par l'Onema connaît des irrégularités à certaines périodes de l'année, marquées par des débits faibles et des pénuries. De mars jusqu'au début de la saison des pluies, beaucoup de quartiers, surtout ceux situés au niveau des élévations, vivent des coupures d'eau allant de quelques heures à toute une journée. Si la demande en eau potable dans la commune est importante, ça n'est pas une demande solvable. Le consentement à

payer ou à contribuer aux adductions en eau potable n'existe pas dans les franges les plus pauvres de la population.

Pour résoudre un tant soit peu ce besoin d'eau potable, les acteurs de l'approvisionnement (Onea) prévoient la réalisation de nouveaux points d'approvisionnement dans les années à venir : des extensions d'au moins un km dans les quartiers non lotis, la réalisation de huit bornes-fontaines et 17 branchements privés.

En ce qui concerne la DRAH-RH et ses partenaires, des réalisations, réhabilitations et réparations de forages seront faites, ainsi que l'exécution de deux adductions en eau potable simplifiées (AEPS) à Bonyolo et à Perkouan.

Les usages et leurs justifications

En fonction des sources d'eau existantes, les usagers opèrent des choix et les affectent à des besoins différents. L'affectation d'une source à un usage dépend de plusieurs facteurs, dont le revenu, l'activité socioprofessionnelle, la conception culturelle, le goût et la couleur de l'eau. Les différents usages domestiques sont la boisson, la cuisine, la toilette, la lessive, la vaisselle. Les usages non domestiques sont l'agriculture et l'abreuvement des animaux. Nous limiterons notre analyse aux usages domestiques.

Les critères de qualité de l'eau

Il est difficile de traiter des critères de qualité de l'eau parce qu'ils diffèrent d'un acteur à un autre. La notion de qualité ne saurait être l'objet d'une définition universelle. Chaque catégorie d'acteurs a ses critères. Nous présenterons les points de vue des intervenants dans l'AEP, des usagers urbains et ruraux. Pour les intervenants de l'AEP, l'eau de qualité est une eau de bonne qualité chimique, alors que pour les usagers, c'est le goût et la limpidité qui constituent les variables importantes.

La qualité chimique

Selon les agents de l'Onea, une eau de qualité est une eau traitée au chlore et/ou aux sulfates et dont le Ph est normal. Le chlore est injecté dans l'eau brute pour la neutralisation des germes et les sulfates pour la décantation quand il s'agit d'une eau de surface. Selon les normes de l'Onea, une eau est potable si le taux de chlore est compris entre 0,2 mg et 1mg pour 10 ml d'eau et le taux de Ph entre 3 et 7.

Pour la DRAH-RH, une eau est potable quand les analyses bactériologiques et chimiques des minéraux et des coliformes donnent des taux conformes aux normes internationales, quand la conductivité électrique est bonne et quand elle est transportée dans des ustensiles propres.

La potabilité bactériologique de l'eau est déterminée par la conformité aux normes recommandées par la CEE ou l'OMS : une valeur de coliformes totaux, fécaux et des streptocoques égale à 0/100 ml.

La potabilité chimique est définie par la teneur normale de l'eau en sels minéraux. La potabilité de l'eau de pompe implique également l'utilisation d'ouvrages de qualité requise pour l'exhaure, afin d'éviter de polluer l'eau.

Alors que l'objectif premier des intervenants dans l'AEP est la fourniture d'une eau saine afin d'endiguer les maladies liées à l'eau, chez les usagers la qualité de l'eau se juge par rapport à ses propriétés visuelles et gustatives.

Le goût de l'eau

Pour les usagers, les critères de qualité de l'eau sont la clarté, la limpidité, le goût agréable et l'absence d'odeur. Pour eux, le critère selon lequel l'eau potable est une eau qui ne véhicule pas des maladies est difficilement vérifiable. Les usagers reconnaissent que l'eau de puits n'est pas couverte, par conséquent elle n'est pas potable parce qu'elle est exposée aux microbes, à la poussière et souillée par la mauvaise utilisation des puisettes. Par contre, l'eau des pompes est potable parce qu'elle vient de la nappe souterraine et a été filtrée par les couches rocheuses qu'elle traverse avant de sortir. Cependant, les comportements observés (surtout en milieu rural) privilégient la consommation de l'eau de puits par rapport à celle des pompes. L'eau des puits est plus utilisée pour la boisson et celle des pompes pour les autres usages.

« Ici nous consommons l'eau des puits parce que le goût nous plaît. Quand l'eau manque au puits, on va puiser l'eau à la pompe. Pour la boisson, on procède par creusage et approfondissement du puits jusqu'à obtenir l'eau. C'est quand l'eau tarit complètement chez nous et chez les voisins que nous buvons l'eau des pompes. En plus, l'eau des pompes est distante des concessions et le transport est fatigant pour les femmes. Ce qui fait que même ceux qui veulent boire l'eau des pompes se contentent de celle des puits, qui est à côté des maisons » (Un élu local du village de Sandié, 16/06/07).

Certains usagers prétendent qu'en consommant l'eau des pompes ils ont des douleurs pelviennes ou des brûlures au moment d'uriner. Les agents de santé pensent que ce sont souvent des prétextes pour ne pas consommer l'eau de pompe.

« Les gens qui disent que quand ils consomment l'eau de pompe ils ont des difficultés pour uriner et quand c'est l'eau de puits ils n'ont pas ce problème, je pense que c'est psychologique. L'eau de pompe est plus saine que l'eau des puits. J'ai vu des populations, quand il s'agit de l'eau du robinet, qui y mettent de la terre pour retrouver un certain goût. Ce sont des gens qui ne veulent pas rompre avec leurs habitudes. Néanmoins, il existe dans certaines régions des forages qui sont implantés dans des zones calcaires dont l'eau est susceptible de provoquer des calculs rénaux. Ce sont des cas exceptionnels, je ne pense pas que ces cas se soient rencontrés au Sanguié » (Un attaché de santé, 02/07/07).

L'eau de puits est prisée dans les quartiers non lotis et les villages. Elle est utilisée pour tous les besoins, y compris la boisson, à cause des qualités organoleptiques recherchées par les consommateurs. Les jeunes préfèrent consommer l'eau des pompes plutôt que celle des puits. Mais les pompes sont parfois abandonnées pour leur goût désagréable. C'est le cas de deux pompes au secteur 9 où les usagers doutent de la qualité de l'eau à cause de son goût. Ils l'utilisent pour des usages annexes (la cuisine, l'abreuvement des animaux) et pas pour la boisson. Même pour la lessive, ils puisent l'eau des puits parce que celle de la pompe « ne mousse pas la lessive. »

« La pompe de notre quartier a été réalisée en 2006 grâce à l'aide de nos enfants vivant à Ouaga. Ce fut une grande joie pour nous tous et nous sommes allés spontanément vers cette eau. Mais elle nous a vite dégoûtés parce qu'elle a une odeur de rouille et elle change de couleur 24h après qu'on l'ait mise dans un récipient. En outre, il y a une sorte de liquide gras qui surnage au dessus de l'eau. Quand on l'utilise pour faire la lessive, on gaspille beaucoup de savon parce qu'elle ne mousse pas. Nous avons eu peur et sommes repartis vers nos puits traditionnels. Depuis, on utilise l'eau de la pompe pour la vaisselle, le bain, l'abreuvement des animaux » (Trésorière d'un comité de gestion de pompe au secteur 9, 31/05/07).

Le goût de "fer rouillé" et la matière grasse surnageant retrouvés parfois dans l'eau de pompe sont désagréables et dénaturent les propriétés organoleptiques de l'eau. Ces aspects évoqués par les usagers ont été observés lors de notre passage au secteur 9. C'est un phénomène fréquent dans ce secteur parce qu'au moins deux pompes sur quatre fonctionnelles présentent les mêmes particularités.

Le responsable d'une ONG affirme que la présence de matière grasse et d'odeur de rouille peut être liée à la mauvaise qualité du matériel d'exhaure utilisé.

« La couleur et l'odeur de rouille peuvent être dues à la qualité du matériel d'exhaure. On distingue des tuyaux en inox, en PVC, ou en galva. Il existe des faux galvas qui sont susceptibles de provoquer ces désagréments. Mais cela est dû à la cherté des ouvrages qui amène les donneurs à utiliser des ouvrages de moindre coût, ou à la malbonnêteté des vendeurs ou même à l'ignorance des villageois qui n'ont aucune possibilité de contrôler la qualité de l'eau » (Un responsable d'ONG, 10/06/07).

Il faut ajouter que la préférence pour l'eau des puits est le produit de routines de consommation. Les gens préfèrent l'eau qu'ils sont habitués à consommer depuis leur enfance.

Les sources d'eau et usages

Les ménages utilisent des modes d'approvisionnement variés suivant la saison (la disponibilité), le prix et l'usage. Le choix de l'eau diffère d'un individu à un autre ou selon le quartier d'habitation.

Dans les secteurs lotis de Réo, le premier choix est l'eau de réseau à travers le robinet privé ou la borne-fontaine, pour tous les besoins. Les pompes viennent en appoint pendant les périodes de pénuries d'eau du réseau ou pour certains ménages éloignés des bornes-fontaines. Cependant, il existe une appréciation ambivalente de l'eau du robinet. Ceux qui n'ont pas de robinets veulent en avoir parce qu'ils la trouvent de bonne qualité alors que ceux qui en ont se plaignent de la qualité douteuse de l'eau qui en sort parfois.

« On n'a pas le choix, sinon l'eau du robinet n'est pas potable. Quand on puise et on pose, quelque temps après on observe un dépôt. Il arrive que l'eau change de couleur avant ou après les coupures d'eau. Avant-hier, elle était noirâtre, si on avait d'autres sources, on ne devrait pas utiliser cette eau. Je ne sais pas si c'est dû à un mauvais état du château. On n'est pas du tout satisfait des services de l'Onea alors que les factures sont chères » (Un usager de la cité administrative de Réo, 17/06/07).

De l'avis de l'agent de l'Onea, l'eau du robinet est saine, mais elle peut être souillée lors de la réparation d'une rupture ou d'une fuite de la conduite ou par les ustensiles de transport, s'ils ne sont pas propres. Selon lui, les usagers manifestent un sentiment d'insatisfaction depuis que l'eau vient de Koudougou. Il y a beaucoup de plaintes, les usagers trouvent que l'eau est boueuse, qu'elle n'a plus bon goût. L'eau de surface est moins appréciée si l'on se réfère au classement effectué avec les usagers. Sur dix personnes interviewées, six préfèrent l'eau souterraine, deux l'eau de surface et le reste n'a pas de préférence, pourvu qu'elle soit bien traitée avant d'être distribuée.

Au centre-ville de Réo, certains ménages abonnés disposent encore de puits domestiques. Ils utilisent l'eau des puits pour la vaisselle, la lessive, la cuisine, la toilette, et l'eau du réseau est destinée à la boisson et à l'alimentation. Cette spécialisation a pour objectif la réduction du coût de la facture mensuelle. Il existe encore des personnes buvant l'eau des puits au détriment de l'eau du robinet, notamment les personnes âgées. Les variables telles que le niveau de scolarisation, le rang social, le revenu et l'activité socioprofessionnelle ne se vérifient pas ici. Il y a des fonctionnaires retraités qui préfèrent l'eau de puits à celle du robinet.

« Il est difficile d'abandonner l'eau des puits quand on l'a chez soi, à moins qu'elle ne soit plus limpide ou ait un autre goût. Chez moi, nous buvons toujours l'eau du puits, mais je fais recours à l'eau du robinet ou de la borne-fontaine pour les bébés ou les étrangers qui viennent chez moi » (Fonctionnaire retraité, Réo).

L'utilisation des puits pour la boisson est sélective. Les puits sont classés en fonction du goût et de la clarté de l'eau. Seul le puits ayant un goût « agréable », c'est-à-dire la saveur recherchée, est destiné à la boisson. L'eau de ce puits favori est partagée avec les voisins du quartier.

« L'eau de puits a un meilleur goût. On ne consomme pas l'eau des puits au hasard, on creuse et on goûte l'eau, quand elle a le goût recherché, c'est qu'elle est douce, et l'eau de ce puits est utilisée pour la boisson. Elle est donc partagée avec les voisins pour la boisson. Les autres puits sont destinés aux autres usages domestiques et agricoles » (Un usager du secteur 6, 22/05/07).

En ce qui concerne les autres usages domestiques, le choix de la source d'eau n'est pas rigoureux, ce qui prime, c'est la disponibilité, et parfois la gratuité. Toutes les sources d'eau sont utilisées notamment les mares ou rivières, les puits, les eaux pluviales. Cependant, pour la lessive, les femmes la font à côté de la source d'eau, de préférence celle qui "mousse bien" parce que la présence de la mousse est le signe d'une lessive bien faite.

La gestion des points d'eau potable

Il existe deux modes de gestion des points d'eau potable modernes : la gestion des bornes-fontaines, qui est privée et celle des pompes, qui est communautaire (collective). Le système de vente de l'eau au niveau des bornes-fontaines est connu et a été adopté par les usagers. Alors que les cotisations périodiques ou spontanées pour la gestion des pompes s'acceptent difficilement. C'est cette gestion collective des pompes qui sera abordée ci-dessous.

L'eau, entre bien public et bien commun

Selon les usagers, l'eau est perçue comme un don de Dieu ; quelque chose qui vient du ciel sans intervention humaine. Les génies sont les propriétaires des sources d'eau existantes, et ils ont besoin d'être entretenus afin d'assurer la pérennité de ces sources. La violation de certains interdits les révolte et peut être la cause de certains événements malheureux, tels que les noyades ou l'assèchement des puits.

Parce qu'elle est un don de Dieu, l'eau est un bien public, accessible à tous. Par conséquent, il est interdit d'en refuser à une personne pour étancher sa soif. L'eau est la chose que l'on offre à un étranger quand on n'a rien. *«C'est l'offrande symbolique au visiteur en signe d'hospitalité»*, déclarent la plupart des enquêtés. C'est également un bien qui se partage et se donne généreusement. En effet, refuser l'eau de puits à un demandeur, surtout pour la consommation alimentaire, peut entraîner le tarissement de ce puits :

« L'eau est une ressource partagée, quand on refuse à boire à quelqu'un, ou qu'on se dispute pour l'eau, la source tarit. Parfois, les gens qui tombent dans les puits sont attirés par les génies, les propriétaires de l'eau qui veulent une offrande ou une réparation suite à une faute commise ou à la violation d'un interdit. Dans ce cas, on doit accomplir le sacrifice prédit par le chef de terre ou de village, abandonner le puits et en creuser un autre » (Conseiller de Sandié, 16/06/07).

Cet accès public ne s'applique cependant pas pour tous les usages. L'eau de puits est refusée à un demandeur qui l'utilise pour ses besoins agricoles, comme facteur de production, donc lorsqu'elle permet d'acquérir un revenu. La région a comme activité de contre-saison le maraîchage et la plupart des producteurs doivent arroser leurs jardins à partir des puits. Le producteur ayant suffisamment d'eau pour ses cultures récolte les meilleurs produits, qui sont prisés et achetés à des prix intéressants. L'eau devient alors une source de fortune et de concurrence, et dans ce cas, son accès peut être régulé, voire limité.

La gestion collective des pompes d'eau

Les usagers consomment l'eau, mais ne prévoient pas d'actions visant à garantir la durabilité des pompes. Les efforts de participation financière sont minimes, car cela implique que chacun des usagers se responsabilise. Or, on le sait depuis les travaux d'Olson (1987), la non-participation à la constitution ou à l'entretien d'un bien public n'empêche pas la consommation de ce bien. Les usagers voient surtout leurs besoins immédiats à satisfaire et se préoccupent peu de l'entretien. Si

bien que quand la demande est forte, la surexploitation du matériel provoque la panne (voir le taux de pannes élevé dans la commune).

En outre, la gestion des pompes donne lieu à des enjeux politiques locaux. Des réparations ou des réhabilitations de pompes ont été faites à l'approche des élections par des hommes politiques. Il s'agit notamment des pompes des secteurs 2 et 9, qui ont été réparées par des candidats lors des élections communales en 2006.

Cependant, il existe des exemples réussis de gestion collective des ouvrages.

Le premier est un exemple de pompe privée d'accès collectif. Les usagers sont conscients des mobiles altruistes et solidaires qui motivent les propriétaires à partager l'eau de la pompe avec les gens du quartier. Au secteur 9, la population du quartier bénéficiaire s'est organisée pour bien gérer la pompe. Elle a mis en place un comité de gestion avec le propriétaire comme président et un de ses fils comme trésorier. Elle a convenu des règles de gestion pour éviter la surexploitation, le gaspillage et d'éventuels conflits. À cet effet, une cotisation de 100 F CFA par mois et par concession a été adoptée pour la maintenance et les éventuelles réparations de la pompe.

« Nous puisons l'eau de la pompe de M. X. La pompe est beaucoup utilisée quand il n'y a pas d'eau dans les puits traditionnels. Chaque mois, nous donnons 100 F CFA, c'est le fils du propriétaire qui collecte l'argent. Nous acceptons [de] payer, sauf celui qui ne connaît pas la honte. Si on ne paie pas, le propriétaire ne réclame pas, mais c'est mal vu. S'il accepte de nous laisser utiliser sa pompe, nous devons être corrects » (Usager, secteur 9, 3/12/07).

Le deuxième exemple souligne l'importance de la religion dans la gestion collective du bien. Il s'agit d'une pompe implantée dans un quartier musulman du secteur 9. À l'annonce de la réalisation de la pompe, les consignes et les modalités de paiement de la contribution des bénéficiaires, qui s'élevait à 120 000 francs CFA, ont été données à la mosquée. La mobilisation de l'argent a été faite sans grandes difficultés. Le comité de gestion a été mis en place et est présidé par celui qui dirige les prières tous les soirs à la mosquée du quartier. Il est très écouté en tant que leader religieux. Les décisions prises à la mosquée ont une grande signification et sont perçues comme des obligations morales ou religieuses. Le comité n'a pas instauré un système de cotisation périodique. C'est quand la pompe est en panne et que le coût de la réparation est évalué qu'après une prière le président demande à la population de cotiser. Deux pannes ont été déjà réparées par ce procédé de collecte d'argent.

Ces exemples illustrent le fait que le statut de la pompe ne détermine pas son mode de gestion. Une appropriation privée n'empêche pas la gestion collective et une appropriation collective peut très bien fonctionner sans cotisation périodique.

■ Étude de cas : conflit sur le lieu d'implantation d'une pompe au secteur 6 de Réo

Cette étude met en relief les conflits qui peuvent émerger à partir de la localisation d'une pompe conçue comme un bien commun.

Avant le découpage territorial de la ville de Réo en secteurs, le secteur 6 faisait partie du grand regroupement Toukon, qui comprend trois quartiers : Bézali, Bekololi et Beyali. C'est le quartier Bekololi qui constitue le secteur 6 actuellement. Il a une population de 1 541 habitants (DGRE, 2005).

La première source d'eau potable est arrivée dans le secteur par le biais de l'école primaire. C'est un puits à grand diamètre qui a été par la suite transformé en pompe. Mais la pompe n'ayant pas été réalisée dans les conditions requises, elle a très vite été mise hors d'usage.

Le secteur 6 était l'unique secteur à ne pas disposer d'eau potable : ni borne-fontaine, ni forage, ni même puits moderne. Ce n'est qu'en 2000, lors d'une opération de réalisation de pompes financée par la Banque islamique du développement (Bid), que le secteur a bénéficié d'une pompe. La

population a été informée et sensibilisée sur le rôle qu'elle devait jouer dans la réalisation et la gestion de cet ouvrage. En plus, des rencontres et des assemblées générales ont été organisées pour déterminer le site d'implantation et les modalités de paiement de la contribution qui s'élevait à 150 000 F CFA.

Mais au démarrage des travaux de réalisation de la pompe, les populations réalisent que le site initial de l'implantation de la pompe n'a pas été respecté. La pompe a été installée sur les terres de l'ancien responsable administratif villageois (Rav), à côté de sa concession. De là sont nées des contestations et des rancunes envers ce dernier et le désintérêt de la population pour la pompe. Quand la population s'est retirée, c'est le Rav qui a pris en main les choses, en logeant et en nourrissant les ouvriers durant le temps d'exécution des travaux. Il dit l'avoir fait parce qu'il était le premier responsable du secteur, dans l'intérêt général du secteur.

« Les gens étaient contents de l'arrivée de la pompe dans le secteur. On avait pris des décisions unanimes quant à sa gestion. Les problèmes ont commencé quand le projet a changé le lieu d'implantation de la pompe. La place où on avait prévu planter la pompe ne contenait pas d'eau, l'entreprise a cherché un peu partout et c'est là où elle en a trouvé qu'elle a foré. C'est moi-même qui ai donné mon accord pour qu'on fore sur le site où il y avait de l'eau. C'est pour le bien de tout le quartier. La pompe a été réalisée pour tout le monde, mais elle ne fonctionne pas parce qu'on n'a pas pu payer la contribution qu'on nous demandait. Les gens attendent qu'on fasse tout pour eux. J'ai proposé, 25 ou 50 francs CFA par personne parce qu'on est nombreux dans le secteur. Mais les gens ne l'ont pas fait. Moi, j'ai de l'argent pour payer, mais je ne le ferai pas parce que c'est une affaire collective » (Ancien Rav du secteur 6, 15/05/07).

La contribution de la population n'ayant pas été versée, la pompe est restée fermée après quelques mois de fonctionnement.

La population pense que l'ancien Rav a manœuvré pour faire implanter la pompe à côté de sa concession. Il aurait usé de son influence pour cela.

« Les populations disent que l'ancien responsable administratif du village a préféré qu'on déplace la pompe vers sa concession. Ce qui a entraîné leur refus à contribuer à la réalisation de la pompe. En effet, la pompe est excentrique et fait plus l'affaire d'une seule famille que de tout le quartier. Le projet a fait les essais, il s'avère que la nappe souterraine du site initial n'était pas faible comme on le laisse entendre. Les populations pensent que même s'il fallait changer d'emplacement, il fallait le faire en assemblée générale. Elles auraient mieux compris si elles avaient été mises au courant avant l'exécution de l'ouvrage » (Un élu local du secteur 6, 23/05/07).

Des discussions informelles, il ressort que l'affaire a une connotation politique qui remonte au temps du conseil municipal mis en place en 2000. Un autre élu local de Réo relate l'implication de l'ancien maire dans cette histoire.

« La décision de l'implantation de la pompe à la place actuelle a été prise par l'ancien maire de Réo (élu en 2000). Il y avait un vieux dans le secteur qu'il estimait beaucoup, étant du même clan politique que lui. Le site retenu par la population était éloigné de la concession de ce vieux. Le maire a usé de son influence pour qu'on approche la pompe de la concession du vieux. Ce qui a révolté le reste de la population, qui refusa de cotiser pour payer la caution parce qu'elle pensait que le maire a donné la pompe à son protégé » (Un élu local de Réo, 12/06/07).

Pourtant le maire accusé, ayant siégé de 2000 à 2002¹, affirme :

« Je n'ai pas été impliqué dans l'histoire de la pompe du secteur 6. Je ne l'ai su qu'après sa réalisation. Le secteur 6 est un quartier particulier. Ce sont des gens qui ont l'habitude de contester les

¹ En 2002, le conseil communal a été remplacé par une délégation spéciale qui a géré la mairie jusqu'en 2006.

choses. La nomination de l'ancien Rav a suscité des contestations et des mécontentements. Quand la pompe a été implantée à côté de son domicile, il était prévisible que la population ne l'admette pas. Elle affirme que l'ancien Rav a agi comme un «chef mossi» sans informer la population de l'exécution des travaux de la pompe et il a pris délibérément la décision de faire planter la pompe sur un site qui n'avait pas été retenu. Un site qui est juste à côté de son domicile. Ce qui a réveillé les vieilles rancunes et a créé une situation d'inimitié entre la population et lui »(Ancien maire de Réo, 27/11/07).

En définitive, les ONG italiennes Iscos-CISV prévoient une réouverture de la pompe en proposant à la population une participation de 10% du montant des frais de réparation. Mais la population reste sceptique, considérant que c'est « l'affaire de l'ancien Rav ». Un élu local du secteur a essayé une tentative de médiation qui s'est révélée inefficace.

À partir des discours recueillis et analysés, il semble que c'est le manque de négociation qui est à l'origine de l'échec de la gestion de cette pompe. En effet, la majorité des enquêtés pensent qu'ils auraient accepté le remplacement du site initial de la pompe s'ils en avaient été informés en assemblée générale. La dimension de communication collective (concertation et négociation) n'a pas été prise en compte alors qu'elle revêt un intérêt capital dans l'utilisation et la gestion des services publics.

Le paiement de l'eau

L'offre formelle implique un certain nombre de critères. Il s'agit notamment de la contribution des bénéficiaires pour la réalisation d'un ouvrage hydraulique ou d'un réseau d'approvisionnement en eau et pour son maintien. En effet, les acteurs de l'offre affirment que l'eau doit être payée proportionnellement au volume prélevé pour permettre l'entretien du réseau. Ce qui ne la transforme pas en bien marchand, mais en bien économique, pourvu d'une gestion rationnelle.

La nouvelle politique nationale de l'eau prévoit l'implication des bénéficiaires dans la mise en œuvre et la gestion des ouvrages hydrauliques, dans le but de les responsabiliser à leur entretien. Cependant, cette coproduction n'est pas encore ancrée dans les mœurs. Les bénéficiaires attendent généralement qu'une intervention externe mette en place un système d'approvisionnement gratuit. Historiquement, la gratuité de l'eau potable était une manière d'inciter les populations à consommer de préférence ce type d'eau. Elle a créé une attitude attentiste. Dans la zone de Réo, plusieurs pompes en panne ne sont pas réparées tout simplement parce que les usagers attendent que l'entreprise ou le donateur le fasse.

Il existe néanmoins des usagers qui comprennent que la pompe a un coût bien qu'ils ne l'intègrent pas dans leurs pratiques.

« À l'époque, il n'y avait pas de comité de gestion et les communautés n'étaient pas impliquées dans la réalisation des pompes. L'eau était donnée et quand il y avait des pannes on attendait que celui qui a réalisé l'ouvrage revienne le réparer. Mais avec l'intervention du PNGT dans notre village, les choses commencent à changer. Les communautés, en contribuant, sont plus responsables. Nous organisons des sensibilisations en leur faisant savoir le bien-fondé de la mise en place d'un comité de gestion des pompes, leur part de responsabilité dans l'entretien de l'ouvrage et l'importance de la cotisation. Nous, les présidents de CVGT, sommes habilités à suivre les activités des comités de gestion. Tous les trimestres, je passe voir les comités, les cahiers de gestion. Je vois que les cotisations commencent à rentrer et que certains comités fonctionnent assez bien et sont en mesure de prendre en charge de petites réparations de moins de 500 000 F CFA » (Président d'une CVGT, Goundi, 21/06/07).

Un autre aspect à prendre en compte est le fait que le paiement de l'eau en argent rencontre beaucoup de difficultés. Dans certains pays il se fait en nature. L'exemple des six villages du canton de Dargol (département de Tillabéry) au Niger (voir J.-P. Olivier de Sardan et A. El Hadj Dagobi, 2002) est fort instructif. Compte tenu des obstacles au paiement de l'eau, les usagers de ce canton paient en nature. C'est un principe accepté par le comité de gestion et qui ne rencontre aucune

objection de la part des usagers. Les usagers donnent un épi de mil ou une mesure de grains de mil pour un seau d'eau. Ces céréales sont collectées et stockées par le comité pour être ensuite vendues. Le produit de cette vente est versé dans la caisse du comité pour son fonctionnement.

CONCLUSION

Le système de gestion communautaire des ouvrages hydrauliques est remis en cause actuellement. Des défaillances ont été observées, notamment des difficultés d'entretien et de maintenance des pompes, un taux de panne et d'abandon élevé, un manque de savoir-faire pour certains artisans réparateurs, l'absence de vendeurs de pièces détachées à Réo, le manque de moyens financiers et de matériels pour le suivi, le manque de formation des usagers sur la gestion et l'entretien des pompes, l'insuffisance de ressources humaines au niveau de la direction régionale. Selon les résultats de l'Inventaire national des ouvrages hydrauliques (DGRE, 2005), le dysfonctionnement des comités de gestion des points d'eau est notable. La plupart des pompes de la commune ont été réalisées dans les années 1990 et arrivent en fin de vie, sans que les comités de gestion ne disposent de ressources financières suffisantes pour les renouveler.

Depuis 2000, la mise en œuvre de la stratégie d'amélioration de la politique du sous-secteur approvisionnement en eau potable en milieu rural et semi-urbain a abouti à l'adoption du décret n°2000-514/PRES/PM/MEE du 03/11/00 portant Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques. Cette réforme vise à transformer la gestion communautaire en gestion communale en intégrant la vente systématique de l'eau, en remplaçant les comités de gestion par les Associations d'usagers de l'eau (AUE) et en appliquant le principe du pollueur payeur. Les acteurs impliqués dans ce nouveau modèle de gestion sont la commune, les AUE, la DRAH-RH et les artisans réparateurs.

La mise en œuvre de la réforme du système de gestion des ouvrages nécessite le transfert à la commune des infrastructures d'approvisionnement en eau potable, dont le décret n'est pas encore pris. Pour permettre aux communes de prendre la maîtrise d'ouvrage de ces infrastructures, la DRAH-RH/CO a initié des conventions portant transfert à 10 communes de ces infrastructures en attendant la sortie du décret. Ces conventions restent valables jusqu'à l'entrée en vigueur des textes d'application du Code général des collectivités territoriales sur le transfert des infrastructures d'approvisionnement en eau potable. La commune de Réo n'étant pas encore signataire de la convention, elle n'a pas encore reçu les compétences de gestion et d'exploitation de ces ouvrages.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et articles

De Miras C. et al., 2005, Gouvernance urbaine et accès à l'eau potable au Maroc, partenariat Public-Privé à Casablanca et Tanger-Tatouan, Paris, l'Harmattan.

Desjeux D., 1985 « Comprendre les enjeux de la Décennie de l'eau » *In* L'eau, quels enjeux pour les sociétés rurales, l'Harmattan, pp.158-175.

Hugon P., 2003, L'économie éthique publique : Biens publics mondiaux et patrimoines communs, Économie éthique n°3, Paris, UNESCO.

Olivier de Sardan J.P. et A. El Hadj. Dagobi, 2000, «La gestion communautaire sert-elle l'intérêt public : le cas de l'hydraulique villageoise au Niger», Politique africaine n°80, pp.153-168.

Olivier de Sardan J.P. et Dagobi E.H., 2002, « la gestion des pompes dans le département de Tillabéry », Etude et travaux n° 4, Niamey, Lasdel.

Rapports

Direction générale des ressources en eau, 2005, Inventaire National des points d'eau modernes au Burkina Faso.

Direction générale des ressources en eau, 2006. Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement à l'horizon 2015.

Direction régionale de l'économie et du développement, 2003. La monographie de la province du Sanguié

MAH/RH, 2003, Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (Pagire).

Moriarty P. et al., 2007, La gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et le sous-secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement domestique, IRC, Centre International de l'Eau et de l'Assainissement

Ministère de l'Environnement et de l'Eau (MEE), 1998, Politique et stratégies en matière d'eau au Burkina Faso .

Ministère de l'Environnement et de l'Eau (MEE), 2001, L'état des lieux des ressources en eau du Burkina Faso et leur cadre de gestion.

Pnud, 2006, Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau ; rapport mondial sur le développement humain.

Yaro Y., 2006 Rapport sur la situation du Burkina en matière de collecte d'eaux pluviales et d'assainissement écologique.

Textes réglementaires

RdBF, 1991, constitution, ADP, 2 juin 1991, 50p.

RdBF, TOD, 1998, Loi n°040/98/AN du 06 août 1998 portant Orientation de la décentralisation au Burkina Faso.

RdBF, Loi n°002-2001/AN portant Orientation relative à la gestion de l'eau, février 2001.

RdBF, Loi N°055-2004/AN portant Code général des collectivités territoriales au Burkina Faso.

Études Recit

Octobre 2008

- Étude n° 1 L'organisation des chances de vie dans la décentralisation burkinabè. Programme de recherche RECIT, 2004, 16 p.
- Étude n° 2 Les investissements des ruraux en milieu urbain. L'exemple des lotissements à Boromo et Siby (Province des Balé, Centre-Ouest du Burkina Faso), Delphine Langlade, J.-P. Jacob, 2004, 43 p.
- Étude n° 3 La mobilisation physique et financière dans le cadre du développement local : Exemples pris dans les provinces du Bazéga, du Boulgou et du Zoundwéogo (Centre-Sud du Burkina Faso), Maurice Yaogo, 2004, 51 p.
- Étude n° 4 La mobilisation financière dans la commune de Boromo (Province des Balé, Centre-Ouest du Burkina Faso), Tonguin Sawadogo, 2004, 42 p.
- Étude n° 5 Les prélèvements locaux dans la commune de Boromo : Une analyse des perceptions et des pratiques d'acteurs, Mahamadou Diawara, 2004, 19 p.
- Étude n° 6 Sécurité foncière, bien commun, citoyenneté. Quelques réflexions à partir du cas burkinabè, Jean-Pierre Jacob, 2005, 27 p.
- Étude n° 7 Les prélèvements en milieu rural. Les contreparties pour l'accès à la terre dans les zones de vieille colonisation et de nouveaux fronts pionniers (ouest et extrême ouest Burkina Faso), Mahamadou Zongo, 2005, 28 p.
- Étude n° 8 « L'État n'est le père de personne ! ». Étude longitudinale de la mise en œuvre d'un lotissement dans la commune de Boromo (Province des Balé, Centre-Ouest du Burkina Faso). 1^{ère} partie (2002-2005), J.-P. Jacob, J. Kieffer, L. Rouamba, I. Hema, 2005, 57 p.
- Étude n° 9 La grandeur de la cité. Migrations et reproduction politique dans trois villages moose de la vallée du Mouhoun (Burkina Faso), Luigi Arnaldi di Balme, 2006, 46 p.
- Étude n° 10 Partenaires ou citoyens ? La parafiscalité à Dédougou (Province du Mouhoun, Burkina Faso), Mahamadou Diawara, 2006, 23 p.
- Étude n° 11 Approche sociologique de l'offre et de la demande de soins de santé. L'exemple des injections dans la ville de Ouagadougou (Burkina Faso), Rachel Médah, 2006, 23 p.
- Étude n° 12 La question de l'équité dans l'accès aux soins de santé au Burkina Faso. Le point de vue de quelques infirmiers et membres des comités de santé, Valery Ridde, 2006, 36p.
- Étude n° 13 « Si tu as les feuilles, tu fais la loi ! » Représentations et pratiques des jeunes Ouagalais pendant la campagne présidentielle de 2005 (Burkina Faso), Julien Kieffer, 2006, 20 p.
- Étude n° 14 Un unanimisme politique presque parfait. Les élections municipales du 23 avril 2006 dans trois communes de la province des Balé (Centre-Ouest, Burkina Faso), Jean-Pierre Jacob, 2006, 38 p.
- Étude n° 15 Citoyenneté locale et citoyenneté formelle. La délivrance des pièces d'état civil à Boromo (province des Balé) et à Réo (province du Sanguié), Houodiè Malo, Rachel Médah, 2007, 46 p.
- Étude n°16 De la cour à la rue. Ethnographie de l'assainissement dans deux petites villes du Burkina Faso (Réo, Boromo). Anne-Lise Granier, Issouf Héma, Peter Hochet, 2007, 49 p.
- Étude n°17 Les services publics à l'échelle locale. Éducation primaire, action sociale, santé, et approvisionnement en eau dans la commune de Boromo (Province des Balé,

- Burkina Faso). Jean-Pierre Jacob, Issouf Héma, Peter Hochet, Malo Houodié, Rachel Médah, Sayouba Ouédraogo, 2007, 133 p.
- Étude n°18 Le « prix de la vie ». Impôts et taxes dans la commune de Sirakorola (Cercle de Koulikoro, Mali), Mahamadou Diawara, 2007, 27 p.
- Étude n°19 La communalisation intégrale au Burkina Faso. Élections municipales et reconfiguration des arènes locales dans le Ganzourgou, Mahamadou Diawara, 2007, 18 p.
- Étude n°20 Gestion des déchets et assainissement à Fada N’Gourma : deux réalités, un récit. Laure Albigès, 2007, 39 p.
- Étude n°21 Analyse du système de Santé de Réo (province du Sanguié, Burkina Faso). Rachel Médah, 2008, 37 p.
- Étude n°22 Problèmes sociaux et assistance publique à Réo (pays lyèle, Burkina Faso), Malo Houodié, 2008, 35p.
- Étude n°23 Les services de l’assistance publique. L’exemple de Koudougou, Salam Kassem, 2008, 35 p.
- Étude n°24 L’approvisionnement en eau dans la commune de Réo (province du Sanguié, Burkina Faso), Romaine Konseiga, 2008, 30 p.
- Étude n°25 L’éducation primaire dans la commune de Réo (province du Sanguié, Burkina Faso), Issouf Héma, 2008, 35 p.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Direction du développement
et de la coopération DDC**